

“Même la Corée du Nord n’aurait pas osé ! ” : une loi folle arrive en France !

écrit par Christine Tasin | 1 avril 2024



Crime de lèse-majesté, ça vous rappelle quelque chose ? 235

ans après la Révolution française, elle va ressusciter sous la forme d'un délit d'outrage en ligne à sa SAigneurie Macron qu'il va carrément être interdit de critiquer ! Cette loi au titre neutre et rassurant : "pour sécuriser et réguler l'espace numérique" est une bombe atomique contre nos libertés.

Christine Tasin

Ecoutez Florian Philippot (transcription de quelques passages de sa video ci-dessous) :

Cette loi arrive au Sénat le 2 avril et le 10 à l'Assemblée Nationale. Une loi condamnant un délit unique au monde d'outrage en ligne et qui doit être mise en conformité avec le droit européen.

Cette loi a pour but de pénaliser et criminaliser toute critique de... au hasard un Ministre, un Président, un laboratoire pharmaceutique, une institution supra-nationale, un cabinet de Conseil...

En même temps, ce sera une loi qui forcera à l'identité numérique, qui pourrait même entraîner la censure de vidéos et photos qui sont pourtant de l'information...

Le plus terrible ? Tout cela pour rendre compatible le droit français avec le droit européen contre lequel aucun eurodéputé sortant n'a voté contre, de LFI au RN ! Aucun n'a voté contre la censure !

La loi qui va être examinée n'est pas totalement nouvelle, mais sa nouvelle version menace la liberté d'expression sur Internet en créant un délit d'outrage en ligne

Donc si je dis que Macron est fou parce qu'il veut nous emmener à la guerre en Ukraine, je tombe sous le coup de cette loi !

Philippot n'est pas le seul à tirer la sonnette d'alarme, même des journaux pourtant ennemis le font. Où l'on découvre en passant que même des messages PRIVÉS sur whatsapp par exemple pourraient être poursuivis !

Le Parlement s'apprête à créer un « délit d'outrage en ligne ». Passible d'un an de prison, cette infraction aux contours flous pourra être également sanctionnée d'une amende forfaitaire. Loin de lutter contre le seul cyberharcèlement, elle punira des propos tenus en ligne sur des critères larges. <https://www.mediapart.fr/journal/france/290324/un-nouveau-delit-menace-la-liberte-d-expression-sur-internet>

Liberté d'expression : le Parlement s'apprête à créer un « délit d'outrage en ligne » puni d'un an de prison

Ce délit pourrait également être puni de 3 750 euros d'amende,

Un nouveau délit qui ne devrait pas faire l'unanimité. En effet, dans [le projet de loi](#) de « sécurisation de l'espace numérique » qui pourrait être adopté au début du mois d'avril, un nouvel élément a été intégré à l'article 5 bis. Selon les informations de [Mediapart](#), il s'agit du « délit d'outrage en ligne », sanctionné par une amende forfaitaire délictuelle. Cette procédure pourrait permettre de sanctionner des faits sans passer par un procès. Sera puni de 3 750 euros d'amende et d'un an d'emprisonnement « le fait [...] de diffuser en ligne tout contenu qui soit porte atteinte à la dignité d'une personne ou présente à son égard un caractère injurieux, dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante », explique le texte.

La portée de ce texte est relativement large, car il semblerait que l'ensemble des outils de communication en ligne soit visé par l'article, c'est-à-dire les réseaux sociaux, les plateformes de partage de vidéos, mais aussi les messageries privées. En cas de partage d'un message offensant, dégradant,

haineux sur Twitter par exemple ou dans une boucle privée WhatsApp, la personne qui l'a diffusé pourra être obligée de payer une amende.

Toutefois, le Conseil constitutionnel pourrait mettre son veto à l'adoption définitive de ce texte en raison du caractère subjectif de la définition du délit. En effet, la plus haute juridiction administrative a déjà rappelé que des amendes forfaitaires délictuelles ne pouvaient s'appliquer qu'à des faits « aisément contestables ». Le gouvernement craint d'ailleurs que l'article soit censuré. « Bien que nous partageons évidemment les objectifs, nous sommes beaucoup plus dubitatifs sur la sécurité juridique et constitutionnelle de la démarche », a précisé le cabinet de Marina Ferrari, secrétaire d'État chargée du Numérique, auprès de Tech&Co.

<https://www.valeursactuelles.com/societe/liberte-dexpression-le-parlement-sapprete-a-creer-un-delit-doutrage-en-ligne-puni-dun-an-de-prison>

Florian Philippot demande à chacun d'écrire à son député et à son sénateur. Réveillez-vous ! Il y a le feu au lac !

Et moi je vous demande de voter en masse le 9 juin pour la liste Philippot, le seul à combattre la dictature ! Le seul à vouloir et la paix et le Frexit !

<https://resistancerepublicaine.com/2024/03/21/frexit-tout-va-bien-se-passer-le-dernier-livre-de-resistance-republicaine-vous-redonnera-le-moral/>